

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1^{ère} trimestre 2023**
Séance du **27 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Fabienne DREME

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			FRULLINO Eric
Philippe LANGANNE			PONTAROLLO Guy	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			DUBOIS Luc
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			STEDILE Jean-Marc
Pierre AGERON			DREME Fabienne				

Délibération	N°2023-028	AFFAIRES BUDGETAIRES – AJUSTEMENT PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DU COLLEGE DE LA MANDALLAZ
---------------------	-------------------	--

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-13 du Conseil municipal du 9 mars 2020, portant autorisation de programme pour la participation au financement de la salle polyvalente du collège de la Mandallaz,

VU la délibération n° 2022-32 du 21 mars 2022 portant modification du programme pour la participation au financement de la salle polyvalente du collège de la Mandallaz,

VU l'avis de la commission finances du 20/03/2023,

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux finances et à l'administration générale, selon lequel :

Dans le cadre de la construction en cours la future salle polyvalente du collège de La Mandallaz la commune participera au financement de à hauteur de 625 000 € maximum pour les travaux et les équipements, et financera par ailleurs directement l'acquisition du vidéoprojecteur dédié pour le cinéma (estimation à 65 000 €).

Le département a autorisé la commune à payer cette participation en trois fois : un tiers au démarrage des travaux, un tiers au hors d'eau-hors d'air de la salle, et le solde à la livraison de la salle.

Afin de ne pas grever le budget 2020, une autorisation de programme et des crédits de paiement, ont été votés par le Conseil municipal en mars 2020, selon le calendrier et les montants suivants :

Montant AP initial	Crédits de Paiement		
	2020	2021	Total
690 000,00 €	208 335,00 €	481 665,00 €	690 000,00 €

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-028	AFFAIRES BUDGETAIRES – AJUSTEMENT PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DU COLLEGE DE LA MANDALLAZ
---------------------	-------------------	--

Le Département n'ayant pas transmis la demande de paiement du premier acompte en 2021 correspondant au démarrage des travaux en décembre 2020, un premier ajustement avait été fait en 2022 :

Libellé	Montant initial	Ajustement		Montant revu de l'AP	Montant des crédits de paiement				
		Antérieur	2022		2020	2021	2022	2023	TOTAL
Salle de spectacle au Collège	690 000,00			690 000,00			420 000	270 000	690 000,00

Il est proposé d'ajuster le programme en tenant compte de l'augmentation de la proposition relative à l'équipement cinématographique de la salle dont le devis initial date de 2 ans, et en conséquence d'augmenter l'enveloppe affectée au programme comme suit :

Libellé	Montant initial	Ajustement		Montant revu de l'AP	Montant des crédits de paiement				
		Antérieur	2023		2021	2022	2023	2024	TOTAL
Salle de spectacle au Collège	690 000,00		6 700,00	696 700,00		208 000	488 700		696 700,00

La commission finance du 20/03/2022 a rendu un avis favorable pour la présentation de cette modification de ce programme.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-028	AFFAIRES BUDGETAIRES – AJUSTEMENT PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DU COLLEGE DE LA MANDALLAZ
--------------	------------	---

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les modifications des montants de l'autorisation de programme comme décrit ci-dessus pour la participation au financement de la salle polyvalente du collège de La Mandallaz
- De dire que les crédits de paiement ainsi modifiés feront l'objet d'inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2023 tel que prévu ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
26		0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Fabienne DREME.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 29/03/2023

De sa mise en ligne le : 30/03/2023

Mairie de Sillingy

